



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence		IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe		FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric		REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	ISSANCHOU	Jean-Luc		REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian		BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINE	Arlette		LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BOREL	Sylvie	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge		PECHERMAN	Bernard	X
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVÈZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian		CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude		VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond		DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine		EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain		GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice		VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert		PASIN	Clothilde	
ESCAZEUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPAIS	PINCÉMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_05-DE
Reçu le 18/02/2026

DCS20260217_05

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre		POUJAL	Julien	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain		LE THOMAS	Christine	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe		BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Francine		PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis		COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice		DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian		UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		BOUCHARD	Sylvain	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	GUIGNARD	Didier		CASTEBRUNET	Florian	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	ZULIAN	Fernand		BASSO GUICHARD	Claire	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		ESCUDE	Vanessa	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves		LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Francine		PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLLE	Guillaume		GUICHARD	Baptiste	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPARE	Rémy	
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		COLMAGRO	Jean-Jacques	
MONTAGUDET	BENOIS	Jean		BERNARD	Colette	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony		FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques		DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude		ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle		GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUPE	Christophe		COLOS	Bertrand	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_05-DE
Reçu le 18/02/2026

DCS20260217_05

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier		TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard		JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie		DESMOULIN	Dominique	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	VIROLLE	Alain		ARTOUS	Pierre	
PUYLAROCQUE	BELON	Daniel		MORIN	Daniel	X
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc		MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre		VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène		LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François		PAPADOPOULOU	Alexandra	
ST-ARROUMEX	LAVERGNE	Yannick		DELLAC	Jean-Marc	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René		PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck		ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves		DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien		PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre		DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge		CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane		LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Eric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul		PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis		CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre		GRANDJEAN	Nicolas	
VALEILLES	CREHEN	Michel		DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard		PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre		CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian		BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		TUYERES	Stéphane	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand		POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques		EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		GALLINA	Pierrette	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	Francis		BROUSSE-BOURNET	André	

AR Prefecture

082-258200575-20260217-DCS20260217_05-DE
Reçu le 18/02/2026

DCS20260217_05

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
HERREMANS	Laurence	ASQUES	MEUNIER	François	CASTERA BOUZET
FOUCAULT	Marc	GASQUES	BRASSEUR	Francis	BOUILLAC
BEQ	Jérôme	LABASTIDE SAINT PIERRE	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	LAMOURY	Pascal	POMPIGNAN
CABOS	Christian	MONTPEZAT DE QUERCY	PURCHA	François	CANALS

2^{ème} réunion :

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 12/02/2026 en raison des aléas climatiques liés au passage de la tempête Nils ayant mobilisé les communes, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois le jeudi 12 février 2026. Le Comité Syndical peut délibérer valablement le mardi 17 février 2026, à cette occasion sans condition de quorum.

Membres en exercice : 171

Membres présents : 26

Membres excusés : 140

Représentés par pouvoir : 5

GAZ NATUREL - Délégation de Service Public Campsas Montbartier :

Avenant délibération modificative

En décembre 2011, une Délégation de Service Public (DSP) en gaz naturel a été signée sur le périmètre des communes de Campsas et Montbartier, en vue de desservir la zone d'activité concertée, située sur le territoire de ces communes. Cette DSP a pu se concrétiser avec une contribution financière du SDE 82, laquelle a donné lieu, conformément à l'article L5212-16 du CGCT, à une convention financière entre le SDE 82 et le Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la plateforme logistique (SMEALDP), devant supporter cette dépense par transfert de compétence de ces communes. Le remboursement de cette contribution est encadré par l'annexe 7 du cahier des charges de concession, lequel prévoit une nouvelle étude pour encadrer l'économie réelle du contrat à date donnée, soit en décembre 2023, date à laquelle GRDF et le SDE 82 ont convenu de proroger de deux années supplémentaires la remise de cette nouvelle étude, modifiant ainsi l'article 4 du cahier des charges de concession. En 2025, le SDE 82 a souhaité s'appuyer d'un assistant à maîtrise d'ouvrage au regard de l'expertise requise. Cette nouvelle étude est en cours d'élaboration auprès de GRDF mais nécessite d'approfondir certains paramètres. Pour ce faire, des échanges entre le gestionnaire de réseau et le SDE 82 sont en cours, lesquels devraient permettre d'aboutir, début d'année 2026, à la production de l'analyse.

Par ailleurs, les parties ont convenu d'arrêter le montant de la contribution financière de l'autorité concédante à 177.288 euros, compte tenu de la prise en compte du terrain en avantage en nature d'une valeur de 22.500 euros.

A cet effet, le deuxième paragraphe de l'article 3 de l'annexe 7 du cahier des charges annexé à la convention de concession serait modifié.

C'est à ce titre que les deux parties ont convenu d'une part, d'acter le montant de ladite contribution financière de l'autorité concédante et d'autre part, de proroger d'une année supplémentaire la remise de cette nouvelle étude.

Aussi, le Président propose aux membres du Comité Syndical de l'autoriser à signer un avenant modifiant les articles 3 et 4 de l'annexe 7, afin d'acter du montant réellement versé ainsi que du report.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent le Président à signer un avenant modifiant les articles 3 et 4 de l'annexe 7, afin d'acter du montant réellement versé ainsi que du report.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL





AVENANT n°2

à la CONVENTION DE CONCESSION POUR
LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL
DES COMMUNES DE MONTBARTIER ET CAMPSAS

Concession attribuée par
Le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE82)

Entre les soussignés :

Le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne, agissant en tant qu'autorité concédante pour les communes de Montbartier et Campsas, lesquelles lui ont transféré leur pouvoir d'autorité concédante en matière de distribution publique de gaz, représenté par son Président, Monsieur Jacques GAYRAL, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Syndical en date du « **date à confirmer** », transmise préalablement à Monsieur le Préfet le « **date à confirmer** », accompagnée des pièces du projet d'avenant ci-après : « **l'Autorité Concédante** »

Et

GRDF, Société Anonyme au capital de 1.835.695.000 euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 444 786 511, dont le siège social est situé 17 Rue des Bretons – 93210 SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Alban MATHÉ, Directeur Clients Territoires Sud-Ouest de GRDF, dûment habilité,

désignée ci-après : « **le Concessionnaire** »

désignées conjointement ci-après : « **les Parties** »

Etant préalablement exposé

Le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne et désormais Gaz Réseau Distribution France (GRDF) ont signé le 21 décembre 2011 un contrat de concession pour le service public de la distribution du gaz naturel sur le périmètre total des communes suivantes : **Montbartier et Campsas**.

Le résultat de l'étude de rentabilité de premier établissement du réseau dans le cas de la desserte des communes de MONTBARTIER et CAMPSAS présenté à l'article 2 de l'annexe 6 du cahier des charges a démontré la nécessité du versement au concessionnaire par l'autorité concédante d'une contribution au financement de l'opération de raccordement, permettant de couvrir les coûts occasionnés par l'exécution

d'obligations de service public non couverts par les recettes prévisionnelles et restant à la charge du concessionnaire, conformément aux dispositions du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel. Cette contribution fait l'objet de l'annexe 7 du cahier des charges.

Comme le précise l'article 3 de l'annexe 7 du cahier des charges, le Conseil Syndical dans sa délibération en date du 29 septembre 2011 s'est prononcé favorablement au principe d'accorder une subvention au projet de raccordement et a arrêté le montant de la contribution financière à la somme de 199 788 €.

Les conditions de remboursement de la contribution financière de l'autorité concédante prévoient qu'à l'issue de la réalisation de l'opération de raccordement pour laquelle cette contribution est versée, une nouvelle étude de rentabilité est effectuée par le concessionnaire. Ces conditions sont décrites à l'annexe 7 du cahier des charges.

L'avenant n°1 à la Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel des communes de MONTBARTIER et CAMPSAS signé par le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne et GRDF le 30 janvier 2024 a prolongé de 2 années supplémentaires le délai de réalisation de cette nouvelle étude de rentabilité par le concessionnaire, portant ce délai à 14 ans à compter de la date de signature du contrat de concession.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er – Modification du montant de la contribution financière de l'autorité concédante

Les Parties ont convenu¹ d'arrêter le montant de la contribution financière de l'autorité concédante à 177.288 euros², compte tenu de la prise en compte du terrain de 1874 m² (parcelle A1357) en avantage en nature d'une valeur de 22.500 euros.

A cet effet, le deuxième paragraphe de l'article 3 de l'annexe 7 du cahier des charges annexé à la convention de concession est modifiée comme suit :

«L'autorité concédante s'engage à verser la somme de 177 288 € H.T. au concessionnaire, correspondant à la partie des coûts occasionnés par l'opération de raccordement, définie à l'article 2 de la présente annexe, augmentée d'un bénéfice raisonnable et non couverte par les recettes prévisionnelles, et compte tenu de la prise en compte du terrain (parcelle A1357) en avantage en nature d'une valeur de 22.500 euros»

Article 2 – Modification du délai de réalisation d'une nouvelle étude de rentabilité

Les parties conviennent de prolonger de 1 année supplémentaire le délai de réalisation d'une nouvelle étude de rentabilité par le concessionnaire à compter de la date de signature du contrat de concession.

A cet effet, la première phrase de l'article 4 de l'annexe 7 du cahier des charges annexé à la convention de concession est modifiée comme suit :

¹ Acceptation de GRDF par message électronique du 3 décembre 2015 relatif au versement du solde de la contribution financière d'un montant égal à 77 288 euros

² Soit 100.000 euros versés le 8 mars 2012 (mandat n°445) et 77.288 euros versés le 14 décembre 2015 (mandat n°1763)

«A l'issue de la réalisation de l'opération de raccordement pour laquelle cette contribution est versée, et au plus tard dans un délai de 15 ans à compter de la date de signature du contrat de concession, une nouvelle étude de rentabilité est effectuée par le concessionnaire. »

Article 3 – Autres dispositions du Contrat de Concession

Les autres dispositions de la convention de concession pour le service public de la distribution du gaz naturel, du cahier des charges et de ses annexes non expressément annulées ou modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

Article 4 - La présente Convention, établie en deux exemplaires, est dispensée des droits d'enregistrement. Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait à MONTAUBAN,

Le

Pour l'Autorité Concédante,

Le Président

Jacques GAYRAL

Pour le Concessionnaire,

Le Directeur Clients-Territoires
Sud-Ouest

Alban MATHE

AR Préfecture

GAZ NATUREL Délégation de Service Public Campsas Montbartier - Avenant délibération modificative

Identifiant unique de l'acte :	082-258200575-20260217-DCS20260217_05-DE
Numéro d'acte :	DCS20260217_05
Date de décision :	17/02/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	8-4-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Amenagement du territoire)
Fichier acte :	DCS20260217_05 GAZ NATUREL Délégation de Service Public Campsas Montbartier - Avenant délibération modificative.pdf
Collectivité émettrice :	sde-82
Acte transmis par :	Valérie GOURILLON
Date d'envoi de l'acte :	18/02/2026 10:51:07
Date de réception de l'AR :	18/02/2026 10:51:35